

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

GD/CJ n° 2017/04

Objet de la délibération :

Enfouissement des réseaux
chemins de la Tour Neuve et
Ferme de Croix :

Autorisation de signer la
convention avec le Syndicat
Départemental d'Energies
d'Eure-et-Loir

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Date de la convocation :
10/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL

Absents Excusés :

Jean JOSEPH, Pouvoir F. RAMOND
Rosane BASSEZ, Pouvoir M. GAUTIER
Flavien BLANCHARD, Pouvoir B. BONVIN
Arnaud BEAUFORT, Pouvoir F. BELHOMME
Isabelle MARCHAND, Pouvoir B. ESTAMPE
Nathalie VAN CAPPEL

Absent :

Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

Madame D. BOMMER, adjointe aux finances expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé chemins de la Tour Neuve et ferme de Croix, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE 28) quant à sa programmation et à son financement.

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE 28 qui se présente comme suit :

1) EXECUTION DES TRAVAUX :

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT			
				SDE 28		collectivité	
Distribution publique d'électricité	Environnement BT	SDE 28	92 000 €	70%	64 400 €	30%	27 600 €
	Sécurisation BT	SDE 28					
	Modernisation HTA	SDE 28					
Installations C.E.*		SDE 28	42 000 €	22%	9 240 €	78%	32 760 €
éclairage public (génie civil)		collectivité	3 000 €	35%	1 050 €	65%	1 950 €
éclairage public (candélabres)**		collectivité	23 000 €	35%	8 050 €	65%	14 950 €
TOTAL			160 000		82 740		77 260

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401

20170116-D2017-01-04-DE

Installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications électroniques

**coût fixé dans la limite de 1500,00 euros HT/candélabre (fourniture, pose, raccordement)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2017

Publication : 24/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



2) FRAIS DE COORDINATION :

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 3 328 euros pour frais de coordination des travaux d'enfouissement.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2017, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par le SDE 28 ne pouvant être maintenu dans le cas contraire,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération **et s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 28 (électricité, communications électroniques) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par le SDE 28 d'un bilan financier des travaux exécutés,
- **opte** pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 concernant les travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier :
 - acompte de 50 % sur production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service...) suivi du paiement du solde à réception des travaux.
 - versement en deux parts égales réparties sur 2 exercices budgétaires (2017 puis 2018).
- **prend acte** du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour exécution d'une mission de coordination de travaux d'enfouissement, d'un montant de 3 328 euros payable à réception des travaux,
- **sollicite** au titre des travaux d'éclairage public l'octroi d'une subvention de la part du Syndicat Départemental d'Énergies, dans les limites indiquées au plan de financement prévisionnel,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 16 janvier 2017

Le Maire,
F. RAMOND



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170116-D2017_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2017
Publication : 24/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

